



Un ancien ministre demande une révision de Travail sécuritaire N.-B.

Mise à jour le dimanche 4 janvier 2015 à 9 h 40 HNE



L'avocat Michael Murphy Photo : Amélie Gosselin/Radio-Canada

Une révision de la mission et des procédures au sein de la société Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick serait nécessaire, selon l'avocat Michael Murphy.

Michael Murphy représente à l'occasion des gens mêlés à des accidents de travail. Selon lui, Travail sécuritaire N.-B. perd de plus en plus sa neutralité.

« La commission des accidentés du travail a commencé à agir comme une compagnie d'assurance pour incapacité. Ils utilisent les mêmes méthodes maintenant pour couper les bénéfiques et parfois dire que leur incapacité ne survient pas de l'accident », affirme M. Murphy.

Ce changement s'est effectué progressivement au cours des 20 dernières années, selon Michael Murphy, et c'est maintenant pire que jamais.

« Ils voient les ouvriers avec les incapacités premièrement au niveau que peut-être c'est une fraude. Quand tu vois qu'une personne a eu une commotion cérébrale ou a cassé son bras, ce n'est pas une fraude », soutient M. Murphy.

Michael Murphy estime que la société de la Couronne est devenue un adversaire plus qu'un allié, et que ceux qui réclament une indemnité n'ont pas d'autre choix que de faire appel à un avocat pour se battre à armes égales.

Il n'a pas été possible d'obtenir des réactions de Travail sécuritaire N.-B.

Accueil
Grands titres
International
Régional
Politique
Économie
Sports

Audio • Vidéo
Dossiers
Interactif
Blogues
Webfictions
Conditions météo
Conditions routières

Télévision et radio
ICI Radio-Canada Télé
ICI Radio-Canada Première
ICI Musique
Autres sites

Ressources
À propos de CBC/Radio-Canada
Aide à la navigation
Boutique Radio-Canada
Centre de production
Comment soumettre un projet

Centre des membres
Baladodiffusion
Cyberlettre
Fils RSS
Mon profil
MP3 en direct